

- Aller au contenu
- Aller au menu
- Aller à la recherche

Voir le fil d'Ariane

1. Accueil
2. Actions de l'État
3. Prévenir le risque et se protéger
4. Eau
5. Sécheresse
6. La sécheresse en Haute-Savoie s'accroît

Les fortes températures accentuent la sécheresse en Haute-Savoie

Mis à jour le 23/08/2023



Le 12 juillet dernier, une partie du département a été placée en alerte renforcée. Le temps frais du début du mois d'août a permis de maintenir les débits des cours d'eau et d'améliorer l'humidité des sols à un niveau satisfaisant.

Depuis plusieurs jours, le département fait face à un épisode caniculaire. Les températures élevées et l'absence de précipitations entraînent une baisse marquée des débits qui repassent progressivement sous les seuils d'alerte.

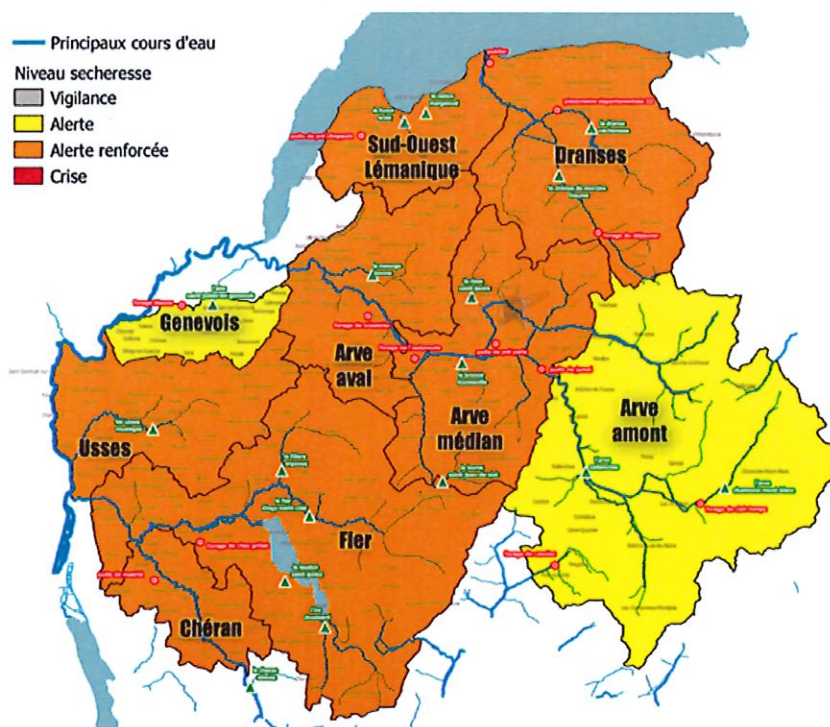
Le niveau de la majorité des nappes présente également une tendance à la baisse, accentuée par une forte hausse de la consommation. Certains secteurs sont sur les mêmes tendances que 2022 et les tensions sur l'alimentation en eau potable augmentent. Les orages prévus en fin de semaine ne permettront pas une alimentation suffisante des milieux aquatiques.

En parallèle, l'humidité des sols, qui s'était améliorée au cœur de l'été, se dégrade à nouveau. L'ouest du département est particulièrement touché présentant un déficit jusqu'à - 60 % par rapport à la normale. Les températures élevées et les précipitations disjointes attendues d'ici la fin du mois d'août risquent d'aggraver la situation.

Ainsi, à compter de ce jour, compte tenu des prévisions météorologiques :

- les secteurs du Fier, du Chéran et des Usses passent au niveau alerte renforcée (niveau 3/4)
- l'Arve amont passe en alerte (niveau 2/4)
- les secteurs des Dranses, du Sud-Ouest lémanique, de l'Arve aval et de l'Arve médian restent au niveau alerte renforcée (niveau 3/4)
- le Genevois reste en alerte (niveau 2/4)

Consultez l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1087 du 23 août 2023 portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de la Haute-Savoie





**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4



**Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés,
et les massifs fleuris**



**Interdiction d'arroser
les potagers**
Tolérance : arrosage manuel pied à pied
de 20 h à 8 h
Récupération des eaux de pluie à privilégier



**Interdiction de laver
les véhicules**
Ne pas laver hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



**Fermeture
des fontaines publiques et privées**
en circuit ouvert



**Interdiction de remplir ou vidanger
les piscines privées...**
sauf les piscines maçonnées lors de la première
mise en service pour réception de travaux



**Activités industrielles
et commerciales**
Réduction de 50 % des volumes d'eau
sauf exceptions



**Interdiction d'arroser
les stades, les golfs...
entre 8h et 20h**
Pour les golfs :
réduction de 60 % des volumes d'eau



**Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées**



**Interdiction
de l'irrigation par aspersion
des cultures
entre 9h et 20h**

Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'État de la Haute-Savoie

www.haute-savoie.gouv.fr



@Prefet74